

Exportateur (nom et adresse du requérant)	N°			
	DEMANDE D'ATTESTATION			
	Pour les marchandises mentionnées ci-dessous, une preuve documentaire de l'origine au sens de l'Ordonnance l'attestation de l'origine non-préférentielle des marchandises (OOr) est demandée auprès de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie Avenue d'Ouchy 47 1004 Lausanne Tél. +41 21 613 35 35 export@cvtci.ch cvtci.ch			
Destinataire	Certificat d'origine Facture	expl. expl. expl.	} légalisé	
	Pays d'origine			
Renseignements concernant le transport (mention facultative)	Observations			
Marques, numéros, nombre et nature des colis; désignation des marchandises	Numéro du tarif d'usage des douanes suisses	*	Poids net (kg, l, m³, etc.)	Valeur en francs suisses
			Poids brut	Montant total facture CHF
* Critères d'origine (inscrire la lettre qui convient) (Bases légales au verso) 1. Marchandises obtenues par le requérant A Marchandises entièrement obtenues (art. 10 OOr) B Critère des 50% de valeur ajoutée (art. 11, al. 1, let. a OOr) C Changement de position tarifaire dans le SH – « saut tarifaire » (art. 11, al. 1, let. b OOr) D Règles de liste (art. 11, al. 1, let. c et al. 2 OOr ; art. 2 et annexe 2 OOr-DEFR) E Autre faits dûment vérifiables en matière d'origine (art. 4 OOr) Indications sous « Observations » F Trafic de perfectionnement (art. 16 OOr) 2. Marchandises non obtenues par le requérant G Marchandises commerciales (art. 5 et 17 OOr) (Indications supplémentaires du requérant sous chiffre 2 au verso) 3. Accessoires, pièces de rechange et outillage concernant les marchandises des chapitres 84 à 92 du tarif d'usage des douanes suisses H Livraison conjointe avec des marchandises des chapitres N° 84 - 92 (art. 4, al. 1 OOr-DEFR) I Livraison complémentaire concernant des marchandises déjà livrées des chapitres 84 – 92 (art. 4, al. 2 OOr-DEFR) (Indications supplémentaires et déclaration du requérant sous chiffre 3 au verso)		Le requérant atteste avoir pris pleinement connaissance des déclarations mentionnées au verso. Il déclare également avoir complété ces indications le cas échéant. Lieu et date: Réf.: Téléphone:		
		Sceau et signature(s) autorisée(s) du requérant:		

Déclaration du requérant :

1. Marchandises obtenues par le requérant :

Le requérant atteste par la présente déclaration que les marchandises ont été entièrement obtenues par lui-même ou qu'elles ont subi une ouvraison ou une transformation suffisante. Les prescriptions de l'Ordonnance du 9 avril 2008 sur l'attestation de l'origine non-préférentielle des marchandises (OOr) et celles de l'Ordonnance du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche sur l'attestation de l'origine non-préférentielle des marchandises (OOr-DEFR) du 9 avril 2008 sont respectées conformément aux critères fixés dans la colonne « critères d'origine ».

2. Marchandises non obtenues par le requérant :

Le requérant atteste par la présente que les marchandises sont les mêmes que celles énumérées dans les factures/certificats d'origine /déclaration d'origine ci-après :

Fabricant ou fournisseur :

Date des factures, resp. du
certificat d'origine, resp. de la
déclaration d'origine

Délivré ou attesté par :

Lorsque la demande d'attestation ne porte que sur une partie de la quantité de marchandise mentionnée dans un document attestant l'origine, le requérant est tenu de le préciser dans ce dernier.

3. Déclarations et renseignements particuliers pour des marchandises déjà livrées des chapitres 84 à 92 (art. 4, al. 2 OOr-DEFR) :

« Les marchandises susmentionnées sont des pièces de rechange essentielles, destinées à la remise en état de _____
(description aussi détaillée que possible des instruments livrés antérieurement) selon la facture N° _____
et le certificat d'origine N° _____ établi par _____ le _____. »

4. Le requérant soussigné atteste sous sa propre responsabilité, en connaissance des prescriptions fédérales et notamment des dispositions pénales, la véracité des renseignements susmentionnés. Il s'engage, à la demande de l'Administration fédérale des douanes ou de la Chambre de commerce concernée, à fournir tous les documents supplémentaires qui lui sont demandés par celle-ci, en rapport avec la preuve documentaire de l'origine, ainsi que, le cas échéant, à permettre l'examen des documents commerciaux et de fabrication concernant la marchandise certifiée.

Il déclare en outre ne pas avoir déjà sollicité un même document pour ces marchandises et il s'engage à rendre les documents certifiés, au cas où ceux-ci n'étaient pas nécessaires pour une quelconque raison.

Bases légales

Ordonnance du 9 avril 2008 sur l'attestation de l'origine non-préférentielle des marchandises (OOr)
RS 946.31 – www.admin.ch/ch/f/as/2008/1833

Ordonnance du 9 avril 2008 du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche sur l'attestation de l'origine non-préférentielle des marchandises (OOr-DEFR) RS 946.311 – www.admin.ch/ch/f/as/2008/1851

Merci de ne pas oublier :

- Sceau et signature sur la demande d'attestation imprimée
- Enveloppe retour affranchie et munie de votre adresse
- Copie de la facture commerciale client pour notre dossier
- Imprimer la demande d'attestation sur du papier blanc (recto – verso)
- Imprimer le certificat d'origine sur du papier vert

Exportateur Exporteur Esportatore Exporter	No. Nr.			
Destinataire Empfänger Destinatario Consignee	CERTIFICAT D'ORIGINE URSPRUNGSZEUGNIS CERTIFICATO D'ORIGINE CERTIFICATE OF ORIGIN CONFÉDÉRATION SUISSE SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT CONFEDERAZIONE SVIZZERA SWISS CONFEDERATION  Pays d'origine Ursprungsland Paese d'origine Country of origin			
Informations relatives au transport (mention facultative) Angaben über die Beförderung (Ausfüllung freigestellt) Informazioni riguardanti il trasporto (indicazione facoltativa) Particulars of transport (optional declaration)	Observations Bemerkungen Osservazioni Observations			
Marques, numéros, nombre et nature des colis; désignation des marchandises Zeichen, Nummern, Anzahl und Art der Packstücke; Warenbezeichnung Marche, numeri, numero e natura dei colli; designazione delle merci Marks, numbers, number and kind of packages; description of the goods		Poids net Nettogewicht Peso netto Net weight kg, l, m³ etc./ecc. Poids brut Bruttogewicht Peso lordo Gross weight		
La Chambre de commerce soussignée certifie l'origine des marchandises désignées ci-dessus Die unterzeichnete Handelskammer bescheinigt den Ursprung oben bezeichneter Ware La sottoscritta Camera di commercio certifica l'origine delle merci summenzionate The undersigned Chamber of commerce certifies the origin of the above mentioned goods Lausanne, Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie Handels- und Industriekammer des Kantons Waadt Camera di Commercio e Industria del Canton Vaud Vaud Chamber of Commerce and Industry				